

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDES RENOVATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT

(à remplir par le demandeur)

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de l'énergie, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers a mis en place des aides pour les particuliers de son territoire qui réalisent des travaux de rénovation énergétique et d'embellissement extérieur de leur habitation.

La procédure à suivre pour l'obtention de ces aides et le règlement d'attribution de ces aides sont présentés en pages 3 et 4 de ce dossier.

**Nous attirons votre attention sur la nécessité de faire viser le projet, objet de la demande d'aide, par le conseiller habitat/énergie de la Communauté de Communes avant le commencement de tous travaux.**

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom.....Prénom.....  
 Adresse.....  
 Tél :.....Tél.portable :.....  
 Email :.....@.....

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Référence cadastrale de l'habitation (ex : A32) : .....  
 Adresse du projet (si différente de l'adresse du demandeur : .....  
 Age de l'habitation concernée (joindre justificatif cf. page 3) : .....

Type de travaux :

|  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Isolation des combles   | Surface de toiture à isoler :.....<br>Résistance thermique (en m <sup>2</sup> .K/W) =.....                             |  |
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs ou planchers   | Surface de murs ou planchers à isoler :.....<br>Résistance thermique (en m <sup>2</sup> .K/W) =.....                   |  |
| <input type="checkbox"/> Ventilation   | <input type="checkbox"/> Simple flux hygroréglable A ou B<br><input type="checkbox"/> Double flux - Rendement : .....% |  |
| <input type="checkbox"/> Chauffe-eau solaire   | Référence CSTBat/Solarkeymark : .....<br>Surface de panneaux solaires (en m <sup>2</sup> ) :.....                      |  |
| <input type="checkbox"/> Chauffage solaire   | Référence CSTBat/Solarkeymark : .....  |  |
| <input type="checkbox"/> Equipement bois : chaudières, poêles de masse (à accumulation), cuisinières | Norme de l'équipement :.....   |  |
| <input type="checkbox"/> Equipement bois : foyers fermés, inserts, autres poêles                     | Norme de l'équipement :.....   |  |
| <input type="checkbox"/> Pompes à chaleur géothermiques (eau/eau glycolée)                           | COP pour une T° d'évaporation de -3°C : .....  |  |
| <input type="checkbox"/> Pompes à chaleur géothermiques (eau/eau)                                    | COP pour une T° d'évaporation de +7°C : .....  |  |
| <input type="checkbox"/> Toiture tuile   | .....  |  |
| <input type="checkbox"/> Toiture ardoise   | .....  |  |
| <input type="checkbox"/> Enduit à la chaux aérienne  | .....  |  |
| <input type="checkbox"/> Peinture  | couleur :.....   |  |
| <input type="checkbox"/> Menuiseries extérieures bois  | La couleur des menuiseries :<br>RAL.....   | La couleur des volets (coffre des volets, tablier, lame finale, coulisse) :<br>RAL.....<br><i>(la couleur doit être la même que les menuiseries)</i> |
| <input type="checkbox"/> Menuiseries extérieures alu   |  |  |
| <input type="checkbox"/> Menuiseries extérieures PVC   |  |  |





Nombre de personnes habitant habituellement dans le logement : .....  
Surface à chauffer : .....m<sup>2</sup>

Le mode de chauffage actuel et votre consommation annuelle :

|             |                      |           |               |                      |             |
|-------------|----------------------|-----------|---------------|----------------------|-------------|
| Fioul       | <input type="text"/> | litres/an | Bois bûche    | <input type="text"/> | stère(s)/an |
| Électricité | <input type="text"/> | kWh/an    | Bois granulés | <input type="text"/> | kg/an       |
| Gaz ville   | <input type="text"/> | kWh/an    | Gaz propane   | <input type="text"/> | tonne(s)/an |

Autres (à préciser) : .....

Le coût de votre consommation annuelle de chauffage :

|             |                      |      |               |                      |      |
|-------------|----------------------|------|---------------|----------------------|------|
| Fioul       | <input type="text"/> | €/an | Bois bûche    | <input type="text"/> | €/an |
| Électricité | <input type="text"/> | €/an | Bois granulés | <input type="text"/> | €/an |
| Gaz ville   | <input type="text"/> | €/an | Gaz propane   | <input type="text"/> | €/an |

Autres (à préciser) : .....

## REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

Je sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers une aide pour la réalisation du projet présenté ci-dessus.

Je m'engage à :

- rencontrer le conseiller énergie de la Communauté de Communes pour avis technique sur le projet **avant de signer contractuellement mes devis de travaux** ; dans le cas contraire, l'accord de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers étant conditionné par cet avis technique, j'ai conscience que je n'ai aucune garantie d'obtention de l'aide.
- **attendre l'accord de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers avant d'engager mes travaux.**
- respecter le projet tel qu'il est décrit ci-dessus.
- le réaliser dans les trois années suivant l'attribution de l'aide.
- en assurer le préfinancement, l'aide étant versée après acquittement des dépenses.

De plus, j'accepte d'être éventuellement sollicité(e) un an après la réalisation de mes travaux pour fournir ma consommation d'énergie (évaluation de la réduction de consommation énergétique), et j'accepte que les données concernant mon projet soient traitées de manière statistique et anonyme, à des fins de suivi et d'évaluation de l'efficacité des dispositifs d'aide et d'accompagnement de la communauté de communes

J'accepte de recevoir des informations de la Communauté de Communes par courrier électronique à l'adresse mail suivante : .....@.....

Fait à....., le .....

Signature



## PROCEDURE A SUIVRE

### Etape 1

Le demandeur prend contact avec le conseiller habitat/énergie de la Communauté de Communes pour bénéficier d'un conseil personnalisé et avoir son avis sur son projet ; il doit le contacter avant de consulter des entreprises professionnelles pour l'établissement de devis ou avec des devis non encore signés.

### Etape 2

Une fois le projet visé par le conseiller habitat/énergie de la Communauté de Communes et l'entreprise de travaux retenue, le dossier doit être déposé ou envoyé à l'adresse suivante :

*Service habitat, Communauté de Communes du Pays des Herbiers  
6 rue du Tourniquet - BP 405, 85504 LES HERBIERS*

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

1. **Le formulaire** de demande de subvention complété et signé.
2. Une copie de **la dernière feuille d'impôt du ménage**.
3. Un justificatif de **l'âge de l'habitation** : acte notarié, permis de construire, photos....
4. Un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**.
5. Une copie **du ou des devis** -  
Pour les travaux d'énergie (isolation, ventilation, chauffe-eau, chauffage), il faut que le professionnel fasse apparaître :
  - a. **De manière distincte, LE PRIX DE L'EQUIPEMENT** et le **PRIX DE LA POSE** de l'équipement subventionné.
  - b. **La désignation des équipements concernés et les critères techniques requis pour le crédit d'impôts.**

Pour les travaux de toiture, d'enduit à la chaux aérienne, de peinture, de menuiseries extérieures, d'isolation extérieure, et de panneaux solaires, Une copie du récépissé de dépôt de la déclaration préalable de travaux avec une copie du plan cadastral (le dossier d'une déclaration préalable est à retirer dans votre mairie ou au service instructeur des actes d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers). Attention : le récépissé de dépôt de la déclaration préalable de travaux ne préjuge pas de l'accord de la subvention.
6. Pour les travaux d'isolation, une attestation de l'artisan, attestant du bon fonctionnement de la ventilation
7. Pour les travaux d'installation d'une ventilation, d'un appareil de chauffage solaire, équipement bois, pompe à chaleur géothermique à usage de chauffage, une attestation de l'artisan attestant de la bonne isolation des combles
8. **L'attestation du conseiller Energie** de la Communauté de Communes.

### Etape 3

La Communauté de Communes envoie un accusé de réception du dossier qui précise, si nécessaire, les pièces manquantes. La Communauté de Communes instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de la demande de dossier complet (la Communauté de Communes instruit le dossier en accord avec la décision d'urbanisme délivrée pour les travaux modifiant l'aspect extérieur du logement).

Le demandeur est informé par courrier de la décision d'attribution de l'aide.

### Etape 4

Après réalisation des travaux, le demandeur envoie à la Communauté de Communes **une copie de la facture acquittée et une copie de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)**. **Le dépôt de cette DAACT ne concerne que les personnes ayant réalisées des travaux qui nécessitaient le dépôt d'une autorisation d'urbanisme**. Au vu de l'exécution conforme des travaux, contrôlée sur place avec prise de photo pour les opérations de rénovation de la façade (y compris menuiseries et toitures), l'accord définitif est donné par le bureau communautaire. Le paiement de l'aide est ensuite effectué par virement bancaire.



## EXTRAIT DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES

### 1. Bénéficiaires

- Les particuliers « propriétaires occupants » ou particuliers « propriétaires bailleurs » de résidence principale.

Les particuliers qui habitent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers : Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Paul-en-Pareds et Vendrennes.

### 2. Conditions d'obtention

- Le projet objet de l'aide devra être impérativement visé par un conseiller des permanences Energie mises en place par la Communauté de Communes. Aussi, le demandeur n'aura de garantie d'obtention de l'aide qu'après accord écrit de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et ne doit pas engager ses travaux avant cet accord.
- Les travaux doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel qualifié.
- Les critères techniques exigés sont ceux des crédits d'impôts de l'année de facturation.

### 3. Nature et montant des travaux aidés

Les critères précisés ci-dessous sont valables pour l'année en cours.

- Travaux d'économies d'énergies :*

| Types de travaux   | Taux d'aide        | Plafonds de l'aide CCPH | Age de la construction |
|--|--------------------|-------------------------|------------------------|
| Travaux d'isolation des combles*   | 50% de la pose TTC | 400 €                   | 15 ans                 |
| Travaux d'isolation des murs et des planchers*   |                    | 400 €                   |                        |
| Equipement de ventilation simple flux hygroréglable A ou B, VMC double flux à haut rendement ( $\geq 80\%$ )** |                    | 200 €                   |                        |
| Installation d'un chauffe-eau solaire**  |                    | 300 €                   | 2 ans                  |
| Installation d'un chauffage solaire (système solaire combiné)**  |                    | 300 €                   |                        |
| Installation d'un équipement bois : foyer fermés, inserts, poêles à bois**                                     |                    | 200 €                   |                        |
| Installation d'un équipement bois : chaudières, poêles à bois d'accumulateur, cuisinières**                    |                    | 300 €                   |                        |
| Installation d'une pompe à chaleur géothermique à usage de chauffage**   |                    | 300 €                   |                        |

\*Sous réserve de contrôle du bon fonctionnement de la ventilation, attesté par un artisan ou un technicien compétent.

\*\*Sous réserve de travaux d'isolation associés ou de la validation par le conseiller Energie de la qualité de l'isolation de l'habitation : à minima la présence d'un isolant d'une épaisseur de 20 cm et de résistance thermique supérieure ou égale à 5 dans les combles, attestée par un artisan ou un technicien compétent.

NB : le simple remplacement par un matériel de caractéristiques identiques n'est pas éligible



▪ **Travaux de rénovation de façade/toiture/menuiseries**

Seuls les travaux portant sur les éléments visibles de la voie publique sont éligibles.  
Le projet doit porter sur une réfection complète des façades ou un remplacement complet des menuiseries visibles de la voie publique.

| Types de travaux   | Taux d'aide                            | Plafonds de l'aide CCPH | Aide communale | Age de la construction                           |
|--------------------|--|-------------------------|----------------|--|
| Enduit à la chaux  | 50% de la fourniture et de la pose TTC | 2 000 €                 | 150 €          | construite avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1970 |
| Peinture *         |  | 300 €                   |                |  |
| Menuiserie bois ** |  | 1 500 €                 |                |  |
| Menuiserie alu **  |  | 800 €                   |                |  |
| Menuiserie PVC **  |  | 400 €                   |                |  |
| Tuile ou ardoise   |  | 400 €                   |                |  |

\* L'utilisation d'une peinture ayant obtenue la certification « éco-label européen » est encouragée.

\*\* Les menuiseries et les volets (coffre des volets, tablier, lame finale, coulisse) doivent être de la même couleur. S'il y a des ferrures sur les volets, elles ne seront pas peintes en noir, mais elles seront de la couleur des menuiseries.).

Les caractéristiques et performances des équipements et matériaux doivent répondre aux exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique en vigueur.

**4. Le nombre d'aides attribuées est limité à 8 pour un même bâtiment avec la répartition suivante :**

- ✓ isolation (2 dossiers d'aide maximum).
- ✓ ventilation (1 dossier d'aide maximum).
- ✓ équipement eau chaude sanitaire (1 dossier d'aide maximum).
- ✓ équipement chauffage (1 dossier d'aide maximum).
- ✓ enduit à la chaux ou peinture (1 dossier d'aide maximum).
- ✓ menuiseries extérieures (1 dossier d'aide maximum).
- ✓ toiture (1 dossier d'aide maximum).

## CONTACT

Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Service habitat

6 rue du Tourniquet, BP 405, 85504 LES HERBIERS

Tél : 02.51.91.86.99

Mail : [habitat@cc-paysdesherbiers.fr](mailto:habitat@cc-paysdesherbiers.fr)

*Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers sur rendez-vous.*